# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 juillet 2023 s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, le MERCREDI 12 JUILLET 2023 à 18 h 30.

<u>Présents</u>: Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Virginie CHASSAIGNE, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Wilfrid MOIGNOUX, Olivier LEVIGNE, Françoise GOUSSEF

Absents avec procuration: François-Xavier AUBERT LA FAYETTE à Nadine GOUILLOUX

<u>Absents sans procuration</u>: Philippe PICHON, Justine TOSONI, Pierre DAMBRICOURT, Sarah HOSMALIN

Début de séance à 18 heures 45

Préambule : désigner un secrétaire de séance : Olivier LEVIGNE est désigné.

### 1 / Approbation du dernier compte-rendu (16 mai 2023) à l'unanimité.

Pas de remarque

#### 2/ Sujet Montmiot

Mis en sujet N°2 suite à la présence dans le public de quatre habitants de ce village.

Rencontre entre M le Maire et Jean Baptiste REMOND. Compte rendu de cette rencontre fait par M. le Maire.

M. Jean Baptiste REMOND a proposé de donner à la commune un mur construit sur le terrain communal ; le mur deviendrait donc bien communal. M. Jean Baptiste REMOND propose aussi de démonter des appentis également construit sur le terrain communal, si on le lui demande. Jean Baptiste REMOND regrette cette situation en signalant aussi que cela prend une tournure d'harcèlement envers sa personne.

Commentaires des habitants sur le comportement de leur voisin, notamment sur des plaintes non justifiées, des caméras posées pour filmer la voie publique, des panneaux de limitation de vitesse, des propos insultants et des menaces, etc ...

Les habitants commentent les faits de construction du mur et des appentis comme un signe important de ne pas respecter la communauté et se croire tout permis.

Après réflexion et discussion, examen des différentes solutions, proposition d'une résolution pour faire démolir le mur et les appentis, construits sur le territoire communal, suivi de déblayage et de remise à propre.

⇒ Délibération prise à l'unanimité.

Cette décision sera transmise à M. Jean Baptiste REMOND par une lettre recommandée.

Le conseil préconise aux habitants de porter plainte auprès de la gendarmerie pour le fait des caméras, expliquant ne pas être compétent sur cette question.

#### 3/ Finances

Situation Budget général

Examen de la situation à mi année.

Besoin de pointer avec le décompte reçu de la Trésorerie. Sera fait en détail dans les jours à venir. Les dépenses prévues sont passées et conformes aux prévisions.

Dépenses Ressources Humaines avec augmentation imposée, identique à ce qui a été planifié.

En conclusion, pas de souci à signaler.

#### 4/ Marché Public

Maison Archimbaud

Appels d'offres terminés le vendredi 7 juillet à midi.

Ouverture des offres fait, pas de choix fait, rapport provisoire uniquement. Pas de choix d'entreprise à faire aujourd'hui.

Présentation d'un tableau préparé par la maitrise d'ouvrage.

Satisfaisant car peu d'écart.

Inférieur à 5% par rapport à enveloppe. Négociation non encore initiée, on peut imaginer qu'on sera donc en dessous de l'enveloppe. Le constat que les estimations ont été faites sérieusement.

En conclusion, les demandes de subventions restantes, en plus des 550 k€ déjà obtenues, peuvent être relancées.

Commission appel d'offres de cet après-midi pour l'ouverture des plis seulement. Une nouvelle commission est à organiser. Délibération pour choix des entreprises prévu en septembre.

## 5/PAB

- Place de la Conche.
  - Tout avance bien. Les précédents entrepreneurs avaient esquinté un peu la fontaine. L'entrepreneur actuel est un professionnel. Demain, la fontaine et la croix devrait être proche de la remise en état terminée. Joints à reprendre et autres (exemple : une aile d'un ange fixée avec un fil de fer sera recollée). Semaine prochaine, le chantier de la fontaine et la croix sera terminé. Derrière, aménagement du parking avec au total 17 places, WC, abris vélo, borne électrique, boite à livre. Un cerisier sera à supprimer, d'autres plantations (dont au moins 5 sur la place et d'autres) sont prévues.
- Traverse, rue de Grande Chaussade, autres : à chiffrer.
  - Une remarque importante : le bitume, notamment sur la rue du Prieuré va s'éclaircir.

- Signalétique
  - Nécessité de signaler les parkings. Un exemple de panneaux déjà réalisé ailleurs, par une société spécialisée, a été examiné. Il nous faut donner les informations nécessaires. Les noms des parkings sont à finaliser.
  - 1/Proposition de nommer le nouveau parking : parking des tanneurs est proposé. 2/Décision de mettre en parking minute la place de l'Eglise de 8 heures à 19 heures (donc réservé à ceux qui viennent faire leurs courses).
- ⇒ Délibération pour les points 1 et 2 ci-dessus, relatifs au parking, prise à l'unanimité.

### 6/ Territoire d'énergie

Extension du réseau nécessaire.

Nécessité de revoir les propositions que ce soit fouille pour la traversée d'un chemin communal ou autre lieu. Dans certains cas, ces travaux peuvent être faits par notre personnel, dans d'autres cela va demander l'intervention d'une entreprise.

### 7/ Pétanque Volloroise

Un courrier reçu de la part de M. Robert Buisson.

En résumé, depuis 2 ans plus d'AG, joueurs partis, terrain à l'abandon et demande d'intervention. Rappel : le président est M. Didier Guette.

Au vue du prêt du terrain et du bungalow par la commune au club, le sujet mérite d'être discuté. Il est conseillé de prendre contact avec les membres du bureau et inciter un d'entre eux de convoquer une AG et contacter la sous-préfecture.

A noter que le terrain autour du bâtiment de la coopérative appartient maintenant à la commune. Un aménagement est à organiser à côté du terrain de pétanque.

A noter que la commune ne souhaite pas intervenir sur les ouvertures des portes du bungalow prêté.

#### 8/ Eau

Plusieurs sujets.

- Syndicat de la Faye

Une rencontre a eu lieu entre le Syndicat de la Faye et les communes de Vollore-Montagne et Vollore-ville à Vollore-Montagne. En 2026, au lieu de transférer la compétence eau à la communauté de commune, une possibilité de transférer au Syndicat de la Faye existe. Pour cela une activité assainissement au sein du syndicat doit être créée. Ce dossier avance tranquillement. Pour que ce transfert soit en bonne et due forme, bien veiller à ce que les refacturations entre les budgets eau et assainissement et budget général. Décision sera à prendre en 2025.

Rappel, à ce sujet l'enjeu pour les Vollorois sera sur le prix de l'eau.
Rappel, cette loi qui a été repoussée à la demande du Sénat, oblige en 2026 le transfert.
Situation probablement très favorable aux grandes agglomérations, ne pas compter sur une prolongation ou annulation.

Schéma directeur
 Il est commencé, en cours.

Note: information reçue du groupe Combronde d'une offre de transport d'eau.

Interconnexion Courpière et Barry.
 Pour Barry. Deux schémas, deux solutions déjà chiffrés ou en cours.
 La partie Courpière, travaux en cours. Réunion de chantier avec Courpière, cela fonctionne de manière conforme. Une convention qui au départ prévoyait l'alimentation des réseaux de Vollore par les captages de Courpière pourrait être complétée pour avoir une réversibilité, notamment en cas d'incendie et les châteaux d'eau de Courpière vidés.

- Fonds de solidarité Logement (FSL) (ceci en qualité de gestionnaire de l'eau).
   La commune cotise au FSL. Cotisation de 150 € à renouveler.
- ⇒ Délibération pour ce point prise à l'unanimité.
- Relevé des compteurs.
   Cela a commencé. Le bourg via tablette en premier

# 9/ Petite Cité de Caractère

Dossier déposé. Accusé de réception reçu. Attente de la date de commission, probablement octobre. Le dossier sera publié sur le site de la commune en version pdf. 20 livrets imprimés à réceptionner demain.

# 10/ Ma commune au naturel (pour un département éco-responsable)

Les travaux sont en cours.

Un jeune présent en tant que stagiaire a fait beaucoup de nettoyage avec notre employé. Un cadeau est prévu (un bon d'achat est préconisé plutôt que la première idée, d'acheter une tablette). Une possibilité de le prendre en tant que salarié (CDD) a été étudiée, mais il a trouvé un emploi dans une autre organisation.

Un moment d'évaluation par un jury départemental, une heure de visite dans la commune (à pied ou en voiture), est prévu le 28 juillet à 9 h 30. A finaliser pour cette date par nos employés.

#### 11/ Chantier Jeunes

Six jeunes candidats, espagnols essentiellement, mais au final, 4 ont choisi un autre chantier dans une autre commune.

En conséquence, il n'y aura pas de chantier jeunes cette année.

## 12/ Divers sujets

- Semelec 63 : pour l'alimentation électrique de la maison Archimbaud, demande de casser ce qui a été refait en voirie (tranchée dans les galets). Objection forte. Une nouvelle solution a été proposée en s'arrêtant à l'enrobé à neuf.

Précision sur les besoins électriques de la maison. Rappel 2 compteurs indépendants pour les logements. Tarif Jaune à 104 ou tarif bleu à 36 triphasés ? Soigner l'équilibre des phases et privilégier tarif bleu à 36

- Pour information, recherche de candidats pour être jury de concours.
- Vœu de renouvellement et modernisation des petites lignes ferroviaires en Auvergne Rhône
   Alpes. Rappel : délibération déjà prise pour la ligne Thiers / Boën.
- Dossier de subvention pour la Chaudière de l'école.
   Dossier en cours.

### 13/ Tour de table

Un sujet important signalé par Wilfrid MOIGNOUX.

Pollution au désherbant dans le lieu-dit de Laurençon.

Une plainte portée à titre privée par Wilfrid / préjudice pour une exploitation qui travaille sans produits phytos. Ceci ressemble à une provocation, car uniquement sur domaine communal et sur une seule propriété.

Suggestion de porter plainte au nom de la commune et fiche de signalement à l'ARS - au titre de la commune. Tous ces produits se sont déversés dans le ruisseau. Proposition : ce signalement peut être rédigé et documenté (photos, géolocalisation, etc) par Wilfrid pour le compte de la mairie. (photos observées en séance).

Rappel: la commune est aussi Zéro Phyto depuis 2012.

Une question de la parte de Elodie JOLY au sujet de la troisième classe à l'école.

Réponse : la classe est ouverte. Un arrêté a été réceptionné.

Rappel : la directrice sera remplacée par celle qui avait fait un remplacement.

Rappel sur ce sujet : le principal problème est la petite enfance, pas assez de garderie pour enfant en bas âge.

Rappel : la cantine passera à 1€ à partir de la rentrée. Bonne nouvelle pour les familles modestes.

Une question de la part de Elodie JOLY sur les indications données au début de cette mandature à propos d'un changement de maire à mi-mandat. Réponse du maire : probablement continuation jusqu'à la fin mais pas candidat pour la prochaine mandature.

Rappel de Dominique MAYET sur le Forum des Associations : date fixée au 2 septembre.

Question de Dominique MAYET sur les possibilités de prise en charge par la région sur les rénovations des monuments aux morts. Suggestion de faire une demande pour notre monument où les lettres ne sont pas visibles.

Nadine GOUILLOUX signale le besoin de personnes pour aider à la journée du 14 juillet, organisée conjointement avec les concerts de Vollore.

- à 9 h 30 pour installer les tables de l'apéritif sous la halle
- à 11 h 00 pour installer les tables du déjeuner place de l'église

#### Olivier LEVIGNE, 3 remarques:

Pour le défilé du 14 juillet, invitation des deux sportives championnes de France est-elle toujours de mise ?

Invitations faites. Les championnes ne sont pas disponibles.

Une commémoration spéciale sera prévue.

Pour le bulletin, notamment en vue de préparer le prochain, demande de recueillir les remarques des lecteurs. Réponse de Elodie JOLY : justifier le texte.

Après avoir fait un cahier central de 4 pages sur les 100 ans de la Saint Maurice lors du précédent bulletin, demande de trouver un sujet, ou une idée de sujet, pour le cahier central.

Au vue des sécheresses de plus en plus fréquentes, au vue des incendies dans d'autres contrées, au vue du nombre de parcelles en broussailles, une question. Pour les risques d'incendie, quelles seraient les mesures à prendre en prévention ?

Réponse : rappel du maire sur les obligations de débroussaillage pour les propriétaires.

Possibilité pour la mairie de faire le débroussaillage par une entreprise et d'envoyer la facture aux propriétaires.

Idée de lancer un chantier de recensement des parcelles est bonne, mais chantier très important et pas assez de ressources pour le conduire dans l'immédiat.

Fin du conseil à 21 heures 25